



Assemblée générale

Distr. générale
23 février 2024
Français
Original : anglais

Soixante-dix-huitième session

Point 115 de l'ordre du jour

Nominations aux sièges devenus vacants dans les organes subsidiaires et autres nominations

Prorogation du mandat du Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité

Note du Secrétaire général

1. Au paragraphe 22 de la section XI de sa résolution [59/276](#), l'Assemblée générale a décidé, à titre exceptionnel et sans que cela constitue un précédent, que le Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité aurait un mandat non renouvelable de cinq ans au plus.
2. Le 30 mai 2019, le Secrétaire général a annoncé la nomination de Gilles Michaud (Canada) au poste de Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité, pour un mandat de cinq ans qui a débuté le 1^{er} juillet 2019 et doit prendre fin le 30 juin 2024. M. Michaud a joué un rôle déterminant s'agissant de diriger le Département de la sûreté et de la sécurité dans le cadre de la mise en œuvre de réformes approfondies engagées pour faire face aux crises mondiales complexes et simultanées touchant les opérations des Nations Unies. Ces réformes, qui vont de la gestion agile du dispositif de sécurité à la diversification des effectifs au niveau mondial, renforcent la capacité de l'Organisation d'exécuter des programmes, promptement et avec efficacité, dans des environnements à haut risque.
3. Sous la direction de M. Michaud, le Département relève les défis que suscitent des crises de plus en plus complexes, le nombre de situations à haut et très haut risque étant passé de 5 à 41 depuis la création de ce dernier, en 2005. Des initiatives telles que le Groupe d'intervention d'urgence, la Section de la résilience opérationnelle et l'amélioration de l'analyse des informations en matière de sécurité rendent l'Organisation mieux à même de fournir une assistance essentielle à l'échelle mondiale et de préserver le bien-être de son personnel et de ses partenaires. À mesure que ces réformes transformatrices progressent, le suivi soutenu assuré par M. Michaud et la confiance qu'inspire sa direction sont jugés cruciaux, en particulier dans un contexte de crises permanentes exigeant la mobilisation active du Département.
4. Il est nécessaire, d'un point de vue stratégique, d'assurer la continuité du leadership en matière de sécurité en cette période de crises simultanées et au vu des réformes qui ont cours au Département ainsi que de leurs incidences potentielles sur



l'ensemble du système de gestion de la sécurité des Nations Unies. Par conséquent, le Secrétaire général souhaite proposer à l'Assemblée générale d'approuver, nonobstant les dispositions pertinentes de la résolution [59/276](#), la prorogation à titre exceptionnel, pour une période de deux ans prenant fin le 30 juin 2026, du mandat au poste de Secrétaire général adjoint à la sûreté et à la sécurité de M. Michaud, qui aurait ainsi tout loisir de piloter efficacement le processus de transformation du Département lors de la phase critique de mise en œuvre, et en cette période de troubles sur la scène internationale.
